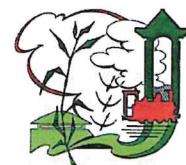


LE BULLETIN MUNICIPAL DE NOYELLES-SUR-MER



ET SES HAMEAUX : NOLETTE • SAILLY-BRAY • BONNELLE

**N° 13
2024**

Sommaire

Mot du Maire
Les actualités de 2023
L'école
Culture et patrimoine
État civil
Calendrier des fêtes

MAIRIE

70, rue du Général de Gaulle 80860 Noyelles-sur-mer

Tél. : 03 22 23 49 85

<https://www.mairie-de-noyelles-sur-mer.fr>

Email : mairie.noyelles-sur-mer@orange.fr



noyelles sur mer 80860 Officiel

IPNS

2023



Cérémonie du 8 mai



Cimetière de Nolette, le 7 octobre.



Cérémonie de l'armistice, le 11 novembre à Noyelles.



L'association « Au fil du Temps » accueillait « Les amis réunis du Crotoy » pour son premier concert de Noël, le 2 décembre.

Le mot du maire

Chères habitantes, chers habitants de Noyelles, Sailly-Bray et Bonnelle,



L'année que nous venons de vivre est particulièrement représentative des difficultés de notre société, tous les ingrédients sont là :

Les guerres, elles sont encore et toujours malheureusement la seule solution utilisée pour régler les problèmes ; les leçons de l'histoire n'ont pas été tirées : l'Ukraine, le Moyen-Orient, l'Afrique, la violence est partout. Ces conflits sont appelés à durer, la course à l'armement continue !

Le dérèglement climatique, chaque jour des phénomènes météorologiques font la une de nos médias, nos voisins du Pas-de-Calais en ont fait la triste expérience en novembre.

Conséquences :

- des flux migratoires de plus en plus importants et donc de plus en plus difficiles à gérer ;
- une économie non maîtrisée avec une inflation que nous subissons chaque jour, la pauvreté ne cesse d'augmenter.

Ajoutons à cela, l'abstention en est la preuve, le manque de confiance dans notre classe politique pour trouver les solutions et nous aboutissons à la montée des extrémismes que nous vivons à l'heure actuelle avec tous les risques que cela comporte.

Face à ce tableau plutôt noir, je veux faire preuve d'optimisme. L'être humain est toujours sorti vainqueur de ses périodes les plus noires, il n'est jamais trop tard ; nous devons résolument nous engager dans une refondation. **Faisons confiance à notre jeunesse, c'est elle le moteur de l'avenir de notre société !**

À notre niveau, localement, nous essayons avec l'aide des associations et du CCAS, de maintenir un esprit de village, des occasions de se rencontrer, de parler et d'échanger lors des nombreuses manifestations : brocantes, pétanque, jeux, gymnastique, yoga, concert... toujours dans une ambiance conviviale avec le souci d'y associer le plus grand nombre.

La municipalité est et restera engagée pour accompagner et faciliter toutes les initiatives qui vont dans ce sens, nous continuerons à faire appel à la participation de tous, au bénévolat, comme pour le nettoyage du cimetière ou les décorations de Noël.

Un proverbe oriental dit « **fréquentez le monde, la solitude est une demi-folie** ».

Alors n'hésitez pas à participer !

À toutes et à tous, je vous souhaite de profiter de la douceur de vivre de notre petit village pour passer une bonne année 2024. Et n'oubliez pas qu'avec le conseil municipal, nous serons heureux de vous accueillir pour célébrer la nouvelle année tous ensemble, lors de la cérémonie des vœux le **samedi 13 janvier 2024 à 18h00**, dans un moment d'échange et de convivialité à la salle communale.

Amitiés à tous

Le Maire



Cette année encore, le personnel communal, sous la houlette de Bertrand Boutté, a œuvré au fleurissement de la commune.

1.

Les actualités de l'année

Horaires de la mairie

Du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 • 14h00 à 17h00

Agence postale

Du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00

L'intégralité des comptes-rendus des différents conseils municipaux est accessible sur le site de la mairie.

www.mairie-de-noyelles-sur-mer.fr
rubrique > **comptes-rendus-de-conseil-municipal**

L'affichage en mairie est maintenu conformément à la réglementation en vigueur.

Urbanisme

La remise aux normes de la station d'épuration de St Valéry-sur-Somme

Un complément de diagnostic a été demandé par les services de l'état.

Pour ce qui concerne notre commune, le diagnostic initial a mis en évidence la présence importante d'eaux claires parasites dans le réseau.

Ces eaux ont deux origines :

- Eaux claires parasites d'origine météorologiques (ECPM), c'est-à-dire des eaux de pluies.
- Eaux claires parasites permanentes (ECP) issues des nappes phréatiques.

Pour mémoire, le réseau d'assainissement collectif à Noyelles et à Nolette est un réseau séparatif.

Ce système d'assainissement collecte les eaux usées domestiques (salle de bains, cuisine, WC...) et les eaux pluviales dans deux réseaux différents et adaptés.

ECPM

En aucun cas, les eaux pluviales ne doivent être raccordées au réseau d'assainissement.

Il a aussi été constaté ces dernières semaines que certaines pompes installées dans les caves pour éviter la montée des eaux étaient raccordées à ce réseau, cela n'est pas non plus autorisé.

ECP

L'introduction des ECP dans le réseau est, elle, liée plus particulièrement à d'éventuels défauts d'étanchéité (regards, canalisations) dans le réseau public et chez les particuliers.

Conséquences techniques

- au niveau du dimensionnement des réseaux créant des surcharges, des débordements ;
- risques d'usure prématurée des canalisations.

Conséquences financières

- La mesure des eaux retraitées est faite par un débitmètre situé à la sortie de la station sous vide à Noyelles-sur-mer. Chaque année, il y a une différence de plusieurs milliers de mètres cubes entre le volume d'eau effectivement vendue par Veolia et le volume d'eau traité facturé par la ville de St Valéry-sur-Somme.

■ La participation de chaque commune pour les travaux de remise aux normes de la station d'épuration est calculée en pourcentage des eaux traitées, là aussi donc un coût supplémentaire pour notre commune ;

■ La charge financière qui découle des nombreuses interventions des services spécialisés nécessaires tout au long de l'année pour des dysfonctionnements.

Tous ces frais supplémentaires sont supportés par la collectivité, c'est-à-dire par nous tous.

Pour répondre à ces problématiques, deux démarches ont été engagées :

■ Dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) en cours de renouvellement pour l'assainissement des contrôles supplémentaires ont été introduits, le futur titulaire (le fermier) devra réaliser des tests à la fumée sur toutes les boîtes, afin de détecter les raccordements d'eaux pluviales chez les particuliers. À l'issue de ces tests, les travaux de mise aux normes à la charge des propriétaires devront impérativement être effectués.

Concernant l'étanchéité, les inspections sur le réseau vont être renforcées.

■ La spécificité des campings va être traitée séparément à la demande des services préfectoraux avec la réalisation d'un diagnostic complet.

Travaux

Les travaux programmés pour 2023 ont été réalisés dans leur quasi totalité :

■ le plafond de la **salle des fêtes** a retrouvé une seconde jeunesse ;

■ certains **piliers** de notre **église** qui étaient en très mauvais état ont été rénovés et renforcés,

■ les travaux du **cabinet médical** ont débuté en septembre et avancent bien, malgré un petit retard lié aux intempéries de novembre. Fin de chantier prévu en février ;

■ le chemin rural des **Rencloîtres** a été remblayé sur sa totalité en coopération avec la commune de Boismont ;

■ la zinguerie de la toiture des logements du **groupe scolaire Violette Szabo** qui était depuis plusieurs années en très mauvais état a été complètement remplacée ;

■ au stade de Fromont, un terrain de pétanque de 500 m² a été créé ;

■ les premières reprises de concession et la création d'un **ossuaire** vont être réalisés, les délais légaux étant passés.

Achat de matériel :

1 Un broyeur de végétaux qui facilitera le paillage de nos massifs ;

2 Une dameuse thermique pour les petites réparations sur nos routes et chemins ;

3 Un nouveau radar pédagogique qui a été installé à l'entrée de Nolette en provenance de Nouvion-en-Ponthieu.

Compostons !

A partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront recycler leurs déchets alimentaires. La CCPM propose donc une aide de 20,00 € par foyer pour l'achat d'un composteur pour favoriser le tri des biodéchets.

Pour en bénéficier

Contactez le service environnement :
✉ environnement@ponthieumarquenterre.fr
☎ 03 22 27 86 94.



Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques... ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.



Quelques rappels du bien-vivre ensemble

Nettoyage des trottoirs et caniveaux

L'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique. Chacun est tenu de balayer le trottoir, si celui-ci est goudronné et son caniveau, dans toute sa largeur et sur toute sa longueur, au-devant des immeubles bâtis ou non bâtis. S'il n'existe pas de trottoirs, un espace de 1,20 m de largeur devra être entretenu au droit de la façade ou de la clôture des riverains.

Régulation de l'élagage

Tout propriétaire a des obligations concernant l'élagage des arbres se trouvant sur son terrain. « Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. » selon l'article 673 du Code civil.

Entretien et nettoyage des tombes

Les propriétaires ou les ayants-droits d'une concession sont tenus de maintenir leur tombe en bon état. Tous les aménagements et les travaux sont à leurs frais. L'entretien et le nettoyage fait partie des obligations morales et civiques. Ne pas la nettoyer, c'est prendre le risque que la commune la déclare en état d'abandon et la reprenne.

À noter également que la mairie ne peut être tenue pour responsable des vols qui sont commis dans le cimetière.

Poubelles

Il est obligatoire de sortir vos bacs à déchets ménagers la veille à partir de 20 h, pour une collecte le matin. N'oubliez pas de rentrer vos bacs après ramassage. Un bac qui traîne sur le trottoir, c'est une nuisance pour tous.



Lutter contre le brûlage à l'air libre des déchets verts !

Il est notamment interdit de brûler dans son jardin à l'air libre :

- > l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes,
- > les résidus d'élagage, de taille des haies et d'arbustes, de débroussaillage,
- > les épluchures.

Vous pouvez :

- > déposer les déchets verts en déchetterie,
- > les utiliser en paillage ou en compost individuel.

Attention : Le brûlage à l'air libre des déchets verts est une infraction sanctionnée par une contravention de 3^e classe, soit 450 € d'amende. Il revient au maire de faire respecter cette interdiction.

Éclairage public

Si vous constatez un défaut d'éclairage sur un poteau lumineux, veuillez en relever le numéro figurant sur la plaque et le communiquer à la mairie pour faciliter son signalement pour sa réparation.

Distribution raticide

Par souci d'économie, la distribution de raticides à domicile n'a plus lieu, ils sont à retirer directement en mairie aux horaires d'ouvertures.



Moments forts de la vie de notre village

Le stade de Fromont sort de son sommeil

Après l'arrêt de la compétition du FC Noyelles-sur-mer il y a 18 mois environ, le stade était en sommeil. Une convention de partenariat a été signée avec l'Entente Saily Flibeaucourt - Le Titre pour l'utilisation du terrain. Le Samedi 27 Février, une porte ouverte était organisée ; ce sont donc une trentaine d'enfants qui ont pu fouler à nouveau la pelouse de notre stade. Un beau symbole pour une reprise avec ces jeunes de 6 à 12 ans qui ont bravé le froid.

Dans le même temps, pour les moins jeunes, la réalisation en mai 2023 d'un terrain de pétanque ouvert à tous a permis aux boulistes passionnés de s'adonner régulièrement à leur activité préférée.

Deux tournois organisés par l'Association « Tous Ensemble » à l'automne ont réuni les adhérents sous le soleil et dans la bonne humeur.

Gageons que pour 2024 ces manifestations multi-générationnelles vont se renouveler.



13
mai
anniversaire
des 12 ans
de Tous
ensemble





Nos élus

Stéphane Demilly Sénateur de la Somme

Chers Noyellois,

En l'absence d'une majorité politique stable à l'Assemblée nationale, le Sénat est aujourd'hui reconnu comme un rouage essentiel de notre équilibre institutionnel.

Une de ses missions prévue à l'article 24 de la Constitution est « d'assurer la représentation des collectivités territoriales de la République ».

Pour exercer cette mission au mieux, je m'attache chaque semaine à aller à la rencontre des élus de notre département et à les recevoir dans « leur maison » au Palais du Luxembourg.

Rester au contact des élus et des territoires est un prérequis indispensable pour pouvoir vous défendre, faire remonter les problématiques rencontrées au plus haut niveau et apporter des réponses aux questions que peuvent se poser les élus dans leur gestion municipale.

Je reste disponible à l'adresse mail suivante : **s.demilly@senat.fr**

Patricia Poupart, Présidente BS3V - Garopole Abbeville 06 22 10 40 85



Engagée aux côtés d'Emmanuel Maquet, votre député, et de Xavier Bertrand, je reste au plus proche des réalités du terrain et à votre écoute.

Dans une société confrontée à des mutations nécessaires, comme l'adaptation au changement climatique, à la transition énergétique, il faut veiller à la cohérence de l'action politique, pour qu'elle soit comprise et acceptée par tous !

À la région, Xavier Bertrand a une ligne claire, soutenir et développer l'emploi par les entreprises, et les accompagner dans ces mutations. Ainsi la première région automobile prend le virage de l'électrique en accueillant les trois premières gigafactories de batteries en France. D'autres projets d'ampleur vont structurer la région comme le Canal Seine nord Europe dont les travaux ont commencé. À l'échelon de proximité, le soutien aux investissements dans les collectivités boostent les entrepreneurs locaux. Notre antenne de région à Abbeville (**lycée Boucher de Perthes - 03 74 27 80 90**) vous est ouverte pour accéder aux informations et toutes les aides en faveur des particuliers. De même, l'antenne « proch'emploi » à Abbeville vous accompagne à recruter un collaborateur ou à trouver un emploi. Ils sont à votre service.

Ce même engagement de développement, en tant que présidente du parc naturel régional, s'est traduit par l'obtention cet été du label Pays d'Art et d'histoire (48 communes) afin de promouvoir notre patrimoine culturel et architectural comme nous savons le faire pour le patrimoine naturel. D'autres projets au service des habitants voient le jour en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité de notre belle région.

Nous habitons une belle région et c'est cet enthousiasme que je travaille aux côtés de votre maire.



**Emmanuel Maquet,
Député de la Somme
Conseiller régional
des Hauts-de-France**



Chères Noyelloises,
chers Noyellois,

Nous nous apprêtons à refermer une année 2023 particulièrement riche, et malheureusement marquée par son lot d'épreuves.

Dans mon travail de législateur à l'Assemblée nationale, je me bats chaque jour pour améliorer votre quotidien. Pouvoir d'achat, défense de la ruralité, question énergétique, accès aux soins, réindustrialisation, sécurité, transports, école : les sujets ne manquent pas. Pour chacun d'entre eux, vous pouvez compter sur ma détermination à faire entendre votre voix, la voix des habitants de notre belle Picardie Maritime.

Je reste également à votre écoute, prêt à vous recevoir lors de mes différentes permanences délocalisées dans les mairies de notre 3^e circonscription de la Somme ou au sein de ma permanence parlementaire, située au **2 rue la Rose des Vents à Friville-Escarbotin**.

Vous avez un problème lié à l'administration ou à la loi ? N'hésitez pas à me contacter par téléphone au **03 22 30 15 35** ou par mail, à l'adresse suivante : **emmanuel.maquet@assemblée-nationale.fr**. Ma suppléante et collègue à la région Hauts-de-France, Patricia Poupart, maire de Vironchaux, est aussi à votre disposition.

Je vous souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année, remplies de chaleur, de joie et de moments partagés en compagnie de vos proches, et une très belle année 2024 !



2. L'école

L'année scolaire 2022-2023

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas. Les projets et les sorties varient chaque année. La menace de la fermeture de l'école pesant de plus en plus, nous profitons de ces derniers moments pour concrétiser un maximum de projets.

La municipalité et l'association « Loisirs et culture » ont offert un **calendrier de l'Avent** à chaque élève.

Nous nous sommes rendus au **cinéma** de Crécy-en-Ponthieu en **décembre** afin de visionner « **Le royaume des étoiles** », cadeau de Noël des enseignantes, financé par la coopérative scolaire.

Les élèves de la classe de Madame Longuemart ont visité la **caserne des pompiers** d'Abbeville **le 15 décembre**.

L'association « Au fil du temps » a projeté un **film** et offert un goûter pour fêter la fin de l'année civile.

Le marché de Noël a eu lieu le vendredi des vacances. Nous avons pu le refaire à la salle des fêtes et lui redonner une note festive, perdue à cause de la crise sanitaire. Les enfants ont présenté un petit spectacle à l'issue duquel les familles ont pu acheter des objets réalisés par les enfants ainsi que des jacinthes.

Comme chaque année, nous avons fêté le **carnaval** en partageant des crêpes parés de nos plus beaux déguisements !

En mars, plusieurs élèves ont représenté notre école lors du **cross** de l'USEP qui a eu lieu à Nouvion.

Le 11 avril, les deux classes se sont rendues au **Centre Historique Minier de Lewarde**. Ils ont bénéficié d'une visite pédagogique adaptée à leur âge avec un guide.

Le 16 mai : jour des nombreuses découvertes lors de notre expédition à Paris !

Nous avons pris le train à la gare de Noyelles-sur-mer, une grande première pour la plupart des enfants ! Nous avons pris le métro pour nous rendre à la **cité des sciences de La Villette** afin de profiter de l'espace enfant pendant 1 h 30. Après le repas pris sur place, nous avons repris le métro (direction le Trocadéro) pour nous rendre près de la **Tour Eiffel**. Après une **croisière sur la Seine**, il était déjà l'heure de retourner à la gare du nord et d'amorcer le retour à la maison, les yeux plein d'étoiles et la tête remplie de souvenirs.

Le 10 juin, certains élèves accompagnés de leur famille ont participé à la **journée pêche** organisée par l'USEP, l'OCCE et l'association de la pêche à la ligne du Ponthieu.

La fête de l'école a lieu **le 23 juin** dans la cour de récréation. Après avoir chanté et dansé, les enfants ont pu profiter et s'amuser autour des jeux proposés. Pour clore cette fin de journée, une petite restauration était proposée aux familles et élus présents.

Pour finir l'année scolaire, nous nous sommes rendus à **Saint-Valéry-sur-Somme** accompagnés des membres de l'association « Au fil du Temps » qui avaient organisé cette sortie. Cela a permis à certains élèves de découvrir et monter à bord du **train à vapeur** que l'on entend fréquemment depuis la cour de récréation.



3.



Culture et patrimoine

Textes et photos fournis par *Au fil du temps*

Journées européennes du patrimoine

Patrimoine ferroviaire

Nous avons choisi cette année de faire connaître l'histoire de la gare de Noyelles depuis sa création en 1847. Une exposition de photos montrait l'activité importante de notre gare du point de vue économique et touristique jusqu'en 1970. Un film en continu retraçait l'aventure du petit train de la Baie de Somme (CFBS).

Les visiteurs ont apprécié notre travail et beaucoup de souvenirs sont revenus. Nous remercions toutes les personnes qui nous soutiennent dans nos projets.

Un merci particulier à **Mr Maurice Testu** qui a mis à notre disposition la salle Jean-Marc Page.

Patrimoine local

Vendredi 2 décembre, **Jean-Mary Thomas**, président de l'association Démucher de Woignarue a remis une réplique de la dalle funéraire de **François d'Amerval** à la commune de Noyelles.

La famille **Damerval** (XIV^e) tire son nom du village **d'Amerval** du canton de Solesmes dans le Nord. Elle serait issue des Comtes de Boulogne. Sa branche cadette a acquis droit de Cité dans le Ponthieu ; elle est dite « **la branche de Fresne** », ancien fief près de Nampont-St-Martin.

Mi XVI^e, Jean Damerval fit sécession et créa « **la branche de maison-Ponthieu** », **François d'Amerval** est son arrière petit-fils.

Le corps de **François d'Amerval** devait reposer dans la chapelle de Nolette. Celle-ci, vétuste, fut démolie en 1812 à la suite d'un décret de Napoléon 1^{er}. Plus tard le hameau de Nolette fut rattaché à la commune de Noyelles-sur-mer.

C'est la réplique grandeur nature de sa pierre tombale qui a été placée dans notre église.





Avant et après
les travaux



Patrimoine religieux

La chapelle de l'Ecce Homo

« **Ecce Homo** » est une expression latine signifiant « Voici l'homme » utilisée par Ponce Pilate dans la traduction de la Vulgate (version latine de la Bible) de l'Évangile de Jean lorsqu'il présente Jésus à la foule, battu et couronné d'épines avant la Crucifixion.

En 1460, une croix était implantée à cet endroit.

En 1763, la chapelle était bâtie en pierre et couverte en ardoises.

En 1949, la chapelle fut reconstruite puis inaugurée par l'abbé Réveillon et Gilbert Descourt, maire.

Cette petite chapelle (ou oratoire) abritait une statue représentant Jésus-Christ couronné d'épines, les deux mains entravées par une corde.

En 2023, elle fut restaurée par la municipalité de Noyelles-sur-mer et la participation de l'association « Au fil du Temps ».

Merci au personnel communal.

Rencontre avec la fille de Violette Szabo

Vendredi 2 juin 2023, **Tania Szabo** entre pour la première fois dans l'école Violette Szabo.

L'association « Au fil du temps » a l'honneur et la joie d'accueillir la fille de cette résistante qui a fréquenté l'école du village lorsqu'elle était enfant.

Tania a rencontré les élèves et a répondu à toutes leurs questions. Nul doute qu'ils n'oublieront jamais cet échange très enrichissant.

Après avoir découvert les panneaux retraçant la vie de sa mère, elle commente chaque photo en français, langue qu'elle a toujours pratiquée.

Moment émouvant également lorsqu'elle parle des décorations qu'elle a reçues à titre posthume.

Les enfants ont participé à cette rencontre par des chants et le souvenir français avait répondu à notre invitation.

L'association a offert à Tania un tableau sur la Baie de Somme qu'elle découvrira le lendemain.



Le cimetière chinois de Nolette classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO

UNESCO

Le mercredi 20 septembre dernier, **139** sites de mémoire de la Première Guerre mondiale ont été inscrits à l'UNESCO, **12** se situent en Picardie.

Parmi eux figure notre cimetière chinois, le plus grand cimetière asiatique d'Europe.

Bien sûr, ceux qui reposent dans ce cimetière n'étaient pas des soldats, mais ces travailleurs ont participé à l'effort de guerre.

Cette inscription au **Patrimoine mondial de l'Unesco** est la volonté de leur rendre un hommage éternel. C'est un coup de projecteur exceptionnel sur ce site mémoriel. C'est le meilleur hommage qu'on puisse rendre à ces hommes enterrés loin de leur pays.

Cette reconnaissance participe à éveiller les consciences pour construire un pays durable entre les peuples.

N'oublions pas que nous sommes tous des passeurs de mémoire.

Merci à l'état français, aux départements d'avoir porté ce dossier.

Compte de gestion et compte administratif 2022 - Budget Communal

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	456 259,29 €	613 491,91 €	157 232,62 €
Investissement	108 187,27 €	38 685.76 €	- 69 501.51 €

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	- 27 967.46 €	0,00 €	- 69 501.51 €	- 97 468.97 €
Fonctionnement	515 566.83 €	27 967.46 €	157 232.62 €	644 831.99 €
Total	487 599.37 €	27 967.46 €	87 731.11 €	547 363.02 €

Soit un excédent global de clôture de 547 363.02 €

Budget primitif 2023 – Commune

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses / recettes à 1 175 566.00 €

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chap.	Libellé	Propositions	Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	487 923.00 €	002	Excédent N-1	547 363.00 €
012	Charges du personnel	234 500.00 €	013	Atténuation des charges	11 000,00 €
014	Atténuations de produits	66 922.00 €	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-
023	Virement à la section investissement	245 600.00 €	70	Produits de services, du domaine	66 900.00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	7 216.00 €	73	Impôts et taxes	290 939.00 €
65	Autres charges de gestion courante	123 367.00 €	74	Dotations et participations	173 064.00 €
66	Charges financières	9 038.00 €	75	Autres produits de gestion	15 300.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €	77	Produits exceptionnels	1 000.00 €
68	Dotation pour provisions	-	78	Reprises sur amortissements	70 000.00 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses / recettes à 654 949.97 €

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap.	Libellé	Propositions	Chap.	Libellé	Propositions
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	10	Dotations et réserves	-
21	Immobilisations corporelles	69 000,00 €	13	Subventions d'investissement	240 465,00 €
23	immobilisations en cours	280 000,00 €	1068	Excédents de fonds capitalisés	97 468,97 €
16	Emprunts	114 281,00 €	021	Virement de la section fonctionnement	245 600,00 €
001	Déficit N-1	97 468,97 €	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	7 216,00 €
041	Opérations patrimoniales	64 200,00 €	041	Opérations patrimoniales	64 200,00 €

Détail des programmes de fonctionnement 2023

Toiture groupe scolaire	23 607,00 €	Rénovation salle communale	11 000,00 €
Chemin rural Les Renclotûres	14 113,00 €		
Total programme fonctionnement			48 720,00 €

Détail des programmes d'investissement 2023

Cabinet médical contrat mission maîtrise œuvre	30 000,00 €	Terrain pétanque	15 000,00 €
Cabinet médical aménagement	280 000,00 €	Socle statue	13 000,00 €
Reprise concession et ossuaire	15 000,00 €	Matériel informatique	1 000,00 €
Matériel outillage voirie	14 000,00 €	Radars pédagogiques	3 000,00 €
Église piliers	8 000,00 €		
Total programme investissement			379 000,00 €

Les naissances

Ils / elles ont poussé leur 1^{er} cri



Le 2 mars : Julia Léger
Le 26 avril : Hector Maillard
Le 14 mai : Philippa D'avout
Le 17 juin : Aurèle Hembert
Le 18 juillet : Eléanore Gernez
Le 7 août : Blanche Dartus
Le 18 août : Dan Queval
Le 25 août : Eva Tref
Le 17 novembre : Julia Gédon
Le 12 décembre : Léo Lavoine

4.

État civil 2023

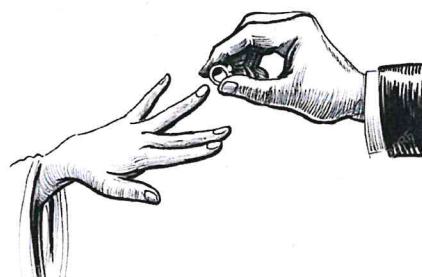


Les décès

Ils nous ont quittés cette année.

Nous présentons à leur famille nos plus sincères condoléances.

Monsieur Clément Landos
Madame Dany Leroy
Madame Régine Pruvot, veuve Leblond
Monsieur Jean-Pierre Leroy
Monsieur Michel Van Durme
Madame Gismonde Bouvard, veuve Savary
Monsieur Arthur Glachant
Madame Josette Bultel



Les mariages

Nous avons eu le plaisir de les entendre se dire
« OUI » à la mairie :

Le 20 mai
Thierry Lavoine et
Marjorie Plet-Féron

Le 9 septembre
Rémi Largemain et
Valentine Rocheran

4 couples se sont pacés cette année.

*Nous leur adressons toutes nos félicitations et
présentons à nouveau tous nos vœux de bonheur
et de réussite dans la vie.*



*L'équipe municipale
vous adresse
ses meilleurs vœux
pour l'année 2024*



5.

Calendrier des fêtes et cérémonies 2024



Supérette de la baie

Sophie vous accueille

Horaires d'hiver

Lundi	8h00 - 12h30 / 16h00 - 19h30
Mardi	Fermé
Mercredi	8h00 - 12h30 / 16h00 - 19h30
Jeudi	8h00 - 12h30 / 16h00 - 19h30
Vendredi	8h00 - 12h30 / 16h00 - 19h30
Samedi	8h00 - 12h30 / 16h00 - 19h30
Dimanche	Fermé

Horaires d'été

Lundi	8h00 - 13h00 / 16h00 - 20h00
Mardi	8h00 - 13h00 / Fermé
Mercredi	8h00 - 13h00 / 16h00 - 20h00
Jeudi	8h00 - 13h00 / 16h00 - 20h00
Vendredi	8h00 - 13h00 / 16h00 - 20h00
Samedi	8h00 - 13h00 / 16h00 - 20h00
Dimanche	8h00 - 13h00 / Fermé

Point presse, Dépôt de pain, Viennoiseries, pains spéciaux
sur commande (la veille pour le lendemain)
03 22 19 09 88 - 37 Ter, rue du Maréchal Foch



Samedi 13 janvier

18 heures

Vœux du maire



Samedi 3 février

Loto de l'école

Salle communale



Samedi 16 mars

Soirée costumée

organisée par l'association « Tous ensemble »



Dimanche 21 avril

Brocante

de Sailly-Bray



Samedi 27 avril

Banquet des aînés au Rio



Mercredi 1^{er} mai

Marche à 9 h 00

avec un pique-nique, organisée par « Tous ensemble »



Mercredi 8 mai

Commémoration

de la Victoire 1945

Vendredi 17 mai

Vélo maritime

Mardi 21 mai

Fête des voisins

au stade



Dimanche 14 juillet

Marche gourmande

organisée par l'association « Tous ensemble »

17/18/19 août

Fête locale

organisée par l'association « Tous ensemble »



Dimanche 25 août

Brocante organisée par les associations

du « réveil noyellois » et « Loisirs et culture »

Samedi 21 et dimanche 22 septembre

Journées du Patrimoine

organisées par l'association « Au fil du temps »

Lundi 11 novembre

Commémoration

de l'armistice de 1918

Samedi 23 novembre

Soirée beaujolais

organisée par « Tous ensemble »

Samedi 5 décembre

Cérémonie d'hommage

aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie,
du Maroc et de la Tunisie



Mardi 7 décembre

Concert de Noël

organisé par l'association « Au fil du temps »



Samedi 21 décembre

Arbre de Noël

de la commune